



quelle est la valeur juridique d'un rapport d'étalonnage

Par **didou11**, le **26/02/2025 à 10:48**

BONJOUR...

mes parents depuis 2009 ont une facture d'eau qui ne cessent d'augmenter jusqu'à ce que cela atteigne une conso d'environ 2m³ par jour... nous n'avons constaté aucune fuite, et avons fait un test de jaugeage lors duquel on a constaté que pour chaque litre coulé le compteur en note 3 environ. Suez refusait de changer le compteur sans demande d'étalonnage. Donc nous avons demandé un étalonnage du compteur puisque ce dernier installé en 2007 et laissé sans entretien par suiez était selon nous défectueux. Cependant, le rapport d'étalonnage a signifié que le compteur est conforme... Ce qui nous a fortement surpris. Nous avons constaté ce rapport mais suiez reste inerte ... le compteur a été changé et cela a résolu le problème. Est ce que le rapport d'étalonnage fait preuve juridique? Bien cdt

Par **youris**, le **26/02/2025 à 18:05**

bonjour,

en principe l'étalonnage d'appareils de mesure est effectué par des services agrés par l'administration.

Je ne connais pas l'entretien que nécessite un compteur d'eau.

en règle générale, les compteurs d'eau en vieillissant sous-comptent à cause de la turbine qui tourne avec plus de difficultés (tartre)

autre possibilité, c'est le système d'entraînement des chiffres qui est défectueux.

vous pouvez demander une autre expertise de ce compteur par un autre organisme si le compteur est toujours disponible.

salutations